

ORDONNANCE FIXANT LE RÔLE DE LA COUR D'ASSISES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

POUR LA SESSION DU MOIS DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2026

Nous, Stéphane RÉMY, Président de chambre à la Cour d'Appel de Limoges,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Limoges en date du 01 juin 2026, nous désignant pour présider la Cour d'Assises du département de la Haute-Vienne et fixant la date d'ouverture de la session du mois de novembre-décembre 2026 au Vendredi 27 novembre 2026 à 09 heures 00.

Vu les articles 232 et 238 du Code de Procédure Pénale,

Vu la proposition du Ministère Public,

ARRÊTONS ainsi qu'il suit le rôle de ladite session :

Vendredi 27 novembre 2026

09 heures 00 : Convocation des jurés
Révision de la liste des jurés
10 heures 30 : Information des jurés

***COUR D'ASSISES
STATUANT EN APPEL***

***Lundi 30 novembre 2026 à 09 heures 00, Mardi 01 décembre 2026 à 09 heures 00,
Mercredi 02 décembre 2026 à 09 heures 00, Jeudi 03 décembre 2026 à 09 heures 00 et
Vendredi 04 décembre 2026 à 09 heures 00***

CM

Maître Gérard BRIVET-GALAUP (Barreau de Pyrénées-Orientales)

Détenu à la Maison d'Arrêt de Tulle

Accusé de :

- VIOL COMMIS SOUS LA MENACE D'UNE ARME, faits commis le 26 septembre 2009 à PERPIGNAN (66)
- VIOL COMMIS SUR UN MINEUR DE 15 ANS, faits commis courant du mois de novembre 2011 dans le département des PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)
- VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE ÉTANT OU AYANT ÉTÉ CONJOINT, CONCUBIN OU

PARTENAIRE LIÉ À LA VICTIME PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ, faits commis entre le 28 novembre 2011 et le 22 novembre 2012 dans le département des PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)
- **TENTATIVE D'AGRESSION SEXUELLE SUR UN MINEUR DE PLUS DE 15 ANS, faits commis courant des mois 2013 et des mars 2013 dans le département des PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)**
- **VIOL COMMIS SUR UN MINEUR PAR UNE PERSONNE AYANT AUTORITÉ SUR LA VICTIME, faits commis entre le 08 juin 2012 et le 31 décembre 2013 à SAINTE-MARIE-LA-MER (66)**
- **VIOL, faits commis courant du mois d'octobre 2014 à SAINTE-MARIE-LA-MER (66) et dans le département des PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)**
- **TENTATIVE DE VIOL COMMIS PAR UNE PERSONNE ÉTANT OU AYANT ÉTÉ CONJOINT, CONCUBIN OU PARTENAIRE LIÉ À LA VICTIME PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ, faits commis le 03 décembre 2014 à SAINTE-MARIE-LA-MER (66) et dans le département des PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)**
- **VIOL COMMIS SUR UN MINEUR DE PLUS DE 15 ANS, faits commis entre le 1er mai 2015 et le 08 octobre 2017 à SAINTE-MARIE-LA-MER (66) et dans le département des PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)**
- **VIOL, faits commis entre le 06 mars 2022 et le 14 mars 2022 à TULLE (19)**
- **AGRESSION SEXUELLE IMPOSÉE À UN MINEUR DE 15 ANS, faits commis entre le 24 septembre 2022 et le 25 septembre 2022**
- **DÉTENTION DE L'IMAGE D'UN MINEUR PRÉSENTANT UN CARACTÈRE PORNOGRAPHIQUE, faits commis entre le 12 octobre 2016 et le 12 octobre 2022 à TULLE (19)**
- **VOYEURISME PAR FIXATION, ENREGISTREMENT OU TRANSMISSION D'IMAGE - UTILISATION D'UN MOYEN POUR APERCEVOIR À SON INSU ET SANS SON CONSENTEMENT LES PARTIES INTIMES D'UNE PERSONNE, faits commis entre le 12 octobre 2016 et le 12 octobre 2022 à TULLE (19)**
- **AGRESSION SEXUELLE IMPOSÉE À UN MINEUR DE 15 ANS, faits commis entre le 1er juillet 2011 et le 1er septembre 2011 dans le département des PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)**

PARTIES CIVILES

- D (B) O

Maître Christine MARCHE (Barreau de Tulle)

- H L

Maître Christine MARCHE (Barreau de Tulle)

- B C

Maître Nadège POUGET-BOUSQUET (Barreau de Tulle)

- B M

Maître Laura CROUZILLAC (Barreau de Tulle)

- D N

Maître Sandy LACROIX (Barreau de Tulle)

- F V 87 en qualité de représentant légal de L A A

Maître Patricia CHARMEY (Barreau de Tulle)

- L B

Maître Marie BRU SERVANTIE (Barreau de Tulle)

- C E

Maître Mylène ORLIAGUET (Barreau de Tulle)

- S A

Maître Mylène ORLIAGUET (Barreau de Tulle)

- C S

Maître Christine MARCHE (Barreau de Tulle)

- G R

sans avocat

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame la Procureure Générale

Fait en notre Cabinet

Au Palais de Justice de LIMOGES, le 30 juin 2026

LE PRÉSIDENT DE LA COUR D'ASSISES



Stéphane RÉMY